



Zone 30
et vélos

PAGE 2

Ravaler sa façade dans
les règles de l'art

PAGE 2

Un stationnement
renforcé pour l'été

PAGE 3

Les animations
de l'été

PAGE 4

PROPRETÉ

Les poubelles mode d'emploi

La mairie investit pour la propreté de La Flotte en se dotant d'un service dédié (huit personnes) et d'un équipement complet : véhicules électriques, balayeuses et chariots de piquetage.

Toutefois, malgré ces efforts humains et financiers, la Mairie ne peut rien sans le concours de chacun.

Cela passe par le respect d'une règle essentielle :

l'évacuation des ordures ménagères doit se faire en containers normalisés sortis au bon endroit, aux jours et heures de ramassage* tels qu'ils sont annoncés sur le calendrier édité par la Communauté de Communes.

Les sacs poubelles déposés dans l'espace public, au pied des corbeilles à papier, éventrés et peu hygiéniques, ne sont pas ramassés par le service de collecte, il est donc indispensable de demander un bac vert et/



ou jaune, auprès du service de gestion des déchets de la Communauté de Communes**.

Un arrêté municipal a été pris obligeant chaque usager à rentrer son container après chaque collecte, avant 10h du matin.

Des points d'apport volontaire (PAV), sont

prévus pour recueillir les sacs d'ordures ménagères lorsqu'il est impossible d'attendre le jour du ramassage : ils sont accessibles 7 j/7 et 24h/24.

A La Flotte, ces PAV sont installés sur le parking de la base nautique et sur le parking dit des camping-cars, à Bel Air. Les PAV permettent de trier et déposer verre, emballages ménagers recyclables et papier.

Les « encombrants » peuvent être ramassés le 1^{er} jeudi de chaque mois après inscription en mairie.

Les dépôts sauvages, à signaler sur l'application La Flotte, ont un coût pour la collectivité et pour les usagers qui paient in fine le prix de ces incivilités.

**En juillet & août, à La Flotte, sortir avant 19h, son bac vert (ordures ménagères) chaque mercredi et dimanche et son bac jaune (déchets recyclables) chaque lundi et jeudi. Il est possible de se procurer le calendrier annuel de sa commune sur www.cdciledere.fr ou au centre de transfert.*

***www.cdciledere.fr ou 05 46 29 01 21 ou infodechet@cc-iledere.fr*

PROTECTION ANIMALE

Convention Chatipi



La commune de La Flotte et les associations One Voice et Les Chats de La Flotte ont signé une convention tripartite de cinq ans renouvelable, visant à protéger les chats errants, éviter leur prolifération et leur offrir un abri.

Financé par One Voice, un chalet Chatipi avec 2 chatières sera installé dans « le petit bois des chats » situé entre la piste cyclable et le nouveau quartier de la Maladrerie. Les deux associations se répartiront les frais de nourriture, soins, stérilisation, aménagement du chalet et identification pour cinq chats.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les chats âgés de plus de 7 mois doivent obligatoirement être identifiés. Leur stérilisation est le premier acte de protection. ■

À propos...



L'été du renouveau

Après deux saisons marquées par un ralentissement, La Flotte s'apprête à recevoir un afflux important de touristes.

Sachons les accueillir et partager avec eux, l'espace de quelques semaines, notre cadre de vie. A pied, à vélo ou en voiture, restons courtois et tolérants.

Soignons notre environnement en rafraichissant nos façades, à l'instar de la Mairie qui a fait peau neuve récemment. Facilitons et respectons le travail de l'équipe propreté qui œuvre au quotidien avec efficacité et dévouement.

Les festivités de qualité programmées cet été seront propices au partage de moments de plaisir et de convivialité. Invitons nos amis, nos voisins et ne laissons personne dans l'isolement.

La période estivale constitue un temps fort de l'année, synonyme de retour à une activité intense pour beaucoup d'entre nous.

Alors à toutes et tous, travailleurs et vacanciers, je souhaite une excellente saison et un très bel été 2022 !

Jean Paul Héraudeau, votre Maire



📍 CIRCULATION

Vitesse limitée et vélos



Par arrêté du Maire en date du 25 mai 2022, une zone 30 a été instaurée sur l'ensemble de la commune de La Flotte.

Outre la vitesse limitée à 30 km/h, dans cette zone toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Cette zone à circulation apaisée offre ainsi aux cyclistes un confort et une sécurité accrues.

Pour mémoire, le vélo est interdit tout le long du sentier littoral de la commune de La Flotte, depuis la sortie de Saint-Martin de Ré jusqu'au Fort la Prée. Celui-ci est strictement réservé aux piétons. La police municipale sera vigilante quant au respect de l'arrêté afférent, pris notamment pour des raisons évidentes de sécurité sur un sentier étroit.

A vélo, un équipement lumineux est obligatoire pour voir et être vu. Sur le port et dans les rues piétonnes, le pied à terre est obligatoire pour la tranquillité de tous, à commencer par celle des plus petits. Pour mémoire, en juillet & août le port et l'hyper-centre sont piétonniers de 10 h à minuit. Afin de faciliter le stationnement des vélos, la politique d'installation de racks se poursuit : plus de soixante-dix ont été mis en place depuis 2020.

📍 NUISIBLES

Lutte contre les chenilles processionnaires

Très urticante, la chenille processionnaire du pin est combattue de septembre à avril par les éco-pièges, l'échenillage des nids, sans oublier l'installation de nids de mésange, prédateur des chenilles. En septembre, il est possible de prévoir un traitement microbiologique terrestre. La Communauté de Communes fournit les traitements disponibles, le formulaire de demande est à retirer en mairie. En été, les communes complètent le dispositif de lutte mis en place par les particuliers en installant des pièges à phéromones*. Efficaces de juin à septembre, ils permettent de capturer des papillons mâles.

*Substances chimiques émises par les papillons femelles pour attirer les mâles durant la période d'accouplement.



📍 URBANISME & ENTRETIEN

Un ravalement dans les règles de l'art

Depuis ce printemps, soucieuse de montrer l'exemple, la mairie arbore une belle façade entièrement refaite.

Avant de se lancer dans des travaux de ravalement et de rafraîchissement, il convient de s'informer précisément sur les règles d'urbanisme et la palette de références de couleurs, annexée au PLUi*. Le Guide d'architecture locale du C.A.U.E. 17** est, à cet égard, une mine d'informations.

L'architecture traditionnelle de l'île de Ré, caractérisée notamment par l'alignement des maisons, offre une grande simplicité de couleurs : ocre rosé pour les toitures, blanc et sable clair pour les murs, verts et gris pour les

menuiseries. Lors des travaux de rénovation, les parties de murs en pierre de taille doivent apparaître sans enduit ni peinture. Pour les façades entièrement en pierre de taille, les prescriptions de l'ABF sont le gris perle, gris moyen, gris soutenu.

Un ravalement tous les dix ans constitue une obligation inscrite dans le code de construction (Art L132-1) et permet de conserver un logement sain et bien isolé. Attention, avant toute pose d'échafaudage, une autorisation doit être demandée en mairie.

Le service urbanisme de la mairie de La Flotte reçoit sur rendez-vous pour vous informer et vous conseiller. ■

📍 AMÉNAGEMENT ET VOIRIE

Les travaux en cours et à venir

➤ Après la destruction de l'ancienne maison Neveu, les travaux du Pôle médical vont débuter, pour une livraison prévue en juin 2023.

➤ Le jeu de l'école maternelle a été déplacé au square des enfants, dont le revêtement a été refait.



➤ Le socle en bois du skate-park a été entièrement rénové, pour le plus grand bonheur de ses aficionados.

➤ Les travaux des écoles commenceront début juillet : fouilles archéologiques dans la cour préalable aux travaux d'installation des pompes à chaleur et à l'enfouissement des canalisations, raccordement de la fibre, remplacement du revêtement vinyle du sol intérieur de l'école maternelle.

➤ La plage de l'Arnérault arbore de nouveaux pavillons, les codes couleurs de surveillance de la baignade ayant évolué au 1^{er} janvier dernier.

➤ Les aménagements du parking Chauffour sont finalisés : revêtement et mobilier pour vélos & motos.

➤ La grille d'enceinte du monument aux morts a été repeinte, toutes les bornes ont été rafraîchies en vert.

➤ Des bancs en pierre ont été installés cours Chauffour et sur le port, en remplacement de ceux en bois ainsi que quatre bancs sous les arbres, le long du sentier littoral entre la pointe des Barres et le lieu-dit Les Hertaux.

➤ Une table d'orientation a été installée à chacune des deux entrées du cimetière, permettant de localiser l'emplacement des concessions. Il est conseillé de contacter, au préalable, la mairie par mail pour connaître les références de l'emplacement recherché. Par ailleurs, les allées ont été engazonnées, l'entretien étant assuré par l'association de réinsertion « La Verdinière ». ■



Une mairie pimpante.

*Plan Local d'Urbanisme intercommunal disponible sur www.cdiledere.fr

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime. Guide téléchargeable sur www.cdiledere.fr

ENVIRONNEMENT

L'espace vert de La Grainetière bientôt ouvert au public

La Commune de La Flotte a signé une convention de superposition de gestion pour dix ans avec la Ville de Reims, propriétaire de « La Grainetière », afin de pouvoir aménager et ouvrir au public le site boisé, situé en dehors de l'enceinte de la colonie de vacances, s'étendant sur plus de trois hectares.

Cette mise à disposition gracieuse a pour contrepartie la prise en charge intégrale de la création et de l'entretien de cet espace vert par la Commune. Les enfants des écoles, du centre de loisirs de La Flotte, et plus largement tous les Flottais, pourront ainsi profiter de ce site naturel, sur lequel un refuge LPO sera également créé. Bien sûr les enfants accueillis au sein de la colonie de vacances de La Grainetière et leurs encadrants continueront d'avoir des activités dans cet espace.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de La Flotte d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, notamment par la mise en valeur de ses espaces naturels.



PARKING

Un stationnement adapté et renforcé pour l'été

De nouveaux logements, l'accroissement du nombre de véhicules par foyer, les changements de destination de certains garages et bien sûr la forte affluence estivale font que les demandes de stationnement sont toujours plus nombreuses. Pour pallier le manque potentiel de places, plusieurs solutions ont été proposées par la commission dédiée, puis validées par le conseil municipal : certaines places de stationnement sont gratuites, d'autres gratuites avec une durée de stationnement limitée, d'autres payantes à l'heure, d'autres encore payantes sous forme d'un forfait. Tout d'abord, les places réservées aux personnes à mobilité réduite - 43 - sont installées à des points stratégiques, facilitant l'accès au port et aux commerces.

Ensuite, des stationnements gratuits sont possibles toute l'année sur certaines zones à proximité immédiate du centre-ville où plusieurs rues disposent encore de places de stationnement sans horodateur, sans oublier le parking du clos Bel air et celui des camping-cars. D'autres aires de stationnement, plus excentrées ont été laissées gratuites : le Marais Est et Ouest.

Enfin, depuis le 20 juin, une soixantaine de places de stationnement supplémentaires ont été créées rue de La Croix Michaud (en bas des ateliers municipaux) tandis qu'un parking éphémère de quarante places a été aménagé face au stade de rugby, situé au clos Bel air.



L'un des deux parkings éphémères se situe à proximité du clos Bel air.

Près de cent stationnements gratuits éphémères ont ainsi été mis en place pour l'été, à La Flotte.

Les parkings du centre proposent 30 minutes gratuites par demi-journée, tandis que les parkings extérieurs offrent une heure gratuite par jour. Les tarifs sont ensuite

fixés à l'heure, jusqu'à 8 heures par jour, à la journée, sur deux jours, trois jours ou à la semaine. Un forfait d'un montant de 160 € pour six mois (du 1^{er} avril au 30 septembre) est réservé aux résidents, salariés et plaisanciers, qui peuvent aussi opter pour un abonnement d'un mois au tarif de 40 €. Bientôt il sera possible de régler ces forfaits en plusieurs fois.

Par ailleurs, une zone bleue (unique à La Flotte), a été instaurée pour le petit parking d'une quinzaine de places situé face au cimetière. Les usagers de ce dernier peuvent y stationner gratuitement durant une heure par jour. Il est possible de récupérer un disque « zone bleue » au tabac du port. ■

LE CHIFFRE

0,88€

C'est le prix du stationnement, par jour, pour un abonné.

QUOI DE NEUF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ?

SERVICES À LA POPULATION

Une conseillère numérique itinérante

Recrutée par la CdC, Martine Klentz, conseillère numérique, sera dès la rentrée en charge de la formation -gratuite- des usagers à l'utilisation du numérique. Le but : former par petits groupes ou individuellement, et faciliter l'accès aux démarches administratives. Sur rendez-vous une fois par semaine à La Flotte, lundi ou mercredi.

Enquête vélos

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur vélo, la Communauté de Communes souhaite connaître les pratiques et attentes des habitants, et réaliser un diagnostic du réseau actuel. Vous êtes invités à répondre à un questionnaire anonyme (en ligne sur www.facebook.com/cdciledere). ■

Les comités de quartier sont opérationnels

Promesse de campagne, les comités de quartier sont désormais créés et ont pu démarrer leur activité. Ces espaces consultatifs constituent un outil de démocratie participative et de proximité intéressant, tant pour les Flottais que pour la municipalité.

Lieu d'information et de consultation, de dialogue et de réflexion, le comité de quartier contribue à fluidifier les échanges et à renforcer le lien social. Il permet de relayer les attentes des habitants, notamment en matière de cadre et de qualité de vie.

Chaque comité se réunit au moins deux fois par an et élabore un compte-rendu, communiqué à la mairie.

Les Flottais peuvent contacter leurs référents de quartier via une adresse mail dédiée :

Quartier 1 : Le Moulin de Cocraud : quartier1.laflotte@gmail.com
Référents : Marie Gros et Véronique Bichon (élues) et Audrey Dufour et Guillaume Sellier (représentants)

Quartier 2 : Les Pelletantes : lespelletantes2@gmail.com
Référents : Lionel Le Corre (élu) et Laurent Girault (représentant)



Quartier 3 : Le Moulin Rouge : lemoulinrouge3@gmail.com
Référents : Mickaël Mercier (élu) et Jean-Pierre Chevalereau (représentant)

Quartier 4 : Le Bourg Ouest : lebourgouest@gmail.com
Référents : Valérie Sureau et Daniel Pinaud (élus) et Sabine Wahl, Gilbert Laipsker et Hubert Bonin (représentants)

Quartier 5 : Les Courans et la zone Artisanale : menanteau.joel17@gmail.com
Référents : Béatrice Constancin et Joël Menanteau (élus) et Michelle Lobjois et Yves Monnée (représentants)

Quartier 6 : Le Bourg Est : quartierest17@gmail.com
Référents : Marie France Dupeux et Alexandre Racaud (élus) et Patrick ou Colette Ancel et Brigitte Moreau (représentants)

Quartier 7 : Bellevue : bellevuelaflotte@protonmail.com
Référents : Véronique Perrain et Hervé Boucher (élus) et Myriam Loubet, Maryse Vanoost et Claude Rieg (représentants)

Quartier 8 : La Pointe des Barres : quartierlapree@gmail.com
Référents : Céline Failleres-Lacayrouse (élu) et Alain Bourgeois et Gérard Chiquot (représentants)

Toujours de qualité

Les groupes qui n'avaient pu se produire en 2021 pour les raisons que chacun sait, seront présents tout l'été pour offrir aux Flottais permanents et temporaires des animations de qualité, sur le rythme pop rock, les lundis, mercredis et samedis (et jazz les vendredis).



13 juillet : retraite aux flambeaux à 22h30 (lampions à retirer à partir de 21h à la mairie)

14 juillet et 14 août : feu d'artifice tiré en mer, visible le long du littoral de La Flotte.

4 août : Harmonie de La Flotte à 21h sur le port.

10 août : Harmonie de La Flotte à 18h dans l'Eglise

11 août : Harmony's Swing à 21h, cour de la mairie

17 septembre : Marché paysan de 9h à 18h, cours Félix Faure

Songe d'une nuit d'été au Fort la Prée

D'après William Shakespeare par le Théâtre Amazone
21, 22, 23, 24 août à 20h30, 14 et 15 sept.

Spectacle labellisé Site en Scène. Ce label, décerné par le Département, vise à « mettre en art » notre patrimoine, au travers d'animations de grande qualité. La vie devient un songe, le rêve une réalité ? Le Songe d'une Nuit d'été est un vibrant hommage au théâtre, à ses artifices, ses conventions artisanales et éphémères et à son magnifique pouvoir d'illusion.

Mise en scène Laurence Andreini Allione - Scénographie et Costumes Charlotte Villermet avec E. Bergeonneau, C. Bernard, M-H. Garnier, B. Ormain, B. Tholozan, A.Toucas.

Tarif : 20 € - Tarif réduit (moins de 26 ans, demandeurs d'emplois) : 15 €
Infos : fort-la-pree.com - fortlapree@orange.fr - 06 87 21 90 29
Réservations conseillées (places limitées)

CARNET

Du 22 mars au 31 mai 2022

NAISSANCES

Gabin ROBLIN	22 mars
Elie SANZ	3 avril
Clément BOURIAU-BRUNET	1 ^{er} mai
Elie ARNAULT	21 mai

DÉCÈS

Lucien ALEXANDRE	30 mars
Madeleine HUGUET	15 avril
Pedro SALLEN	3 mai
Gustave SCHÉRER	5 mai
Henri CHAUVET	6 mai
Serge PASCO	7 mai
Jean PIGNEUL	7 mai
Daniel TUREAU	14 mai
Francis MARCHADIER	17 mai
Jean-Pierre BAUDQUIN	20 mai
Andrée PECHEREAU	25 mai
Gilles FRÉMICOURT	31 mai

Lettre d'information du Maire de La Flotte

Directeur de la Publication : **Jean Paul Héraudeau** - Rédaction : **Mairie** - Maquette & mise en page : **Valérie Le Louer** - Impression : **Imprimerie Rochelaise** - Dépôt légal : n° ISSN 2802-9410 - Edition : **3200 exemplaires** - Distribution en boîtes à lettres

Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.

